

Focus sur les faits marquants

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le déploiement du tri des déchets alimentaires s'organise en deux axes :

Service urbain : collecte des déchets alimentaires

En deux vagues d'environ 50 000 habitants chacune, la collecte des déchets alimentaires en porte à porte a débuté son déploiement « industriel » en 2019.

Service jardin : compostage domestique

La Métropole encourage le compostage à domicile : plus de 4 000 composteurs ont été mis gratuitement à disposition sur l'année 2019, en hausse de 25 % par rapport à 2018. Avec 740 lombricomposteurs mis à disposition le lombricompostage reste complémentaire.

LES PROFESSIONNELS ORIENTÉS VERS DES DÉCHÈTERIES DÉDIÉES

La création par les acteurs privés du déchet de 5 déchèteries réservées aux professionnels a permis de fermer définitivement aux acteurs économiques, l'accès des déchèteries publiques au 1^{er} août 2019. Ces nouveaux outils sont plus pratiques, adaptés à des dépôts rapides avec passage sur un pont bascule pour une traçabilité conforme à la réglementation. Ce sont ainsi 11 000 tonnes de déchets qui n'ont pas transité par des installations réservées aux particuliers.

LA CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES FUTURS OUTILS DE TRAITEMENT

Une consultation préalable a été conduite sur 3 mois sur la reconstruction des 3 outils de traitement : centre de tri, incinérateur et unité de méthanisation-compostage à Murianette. Deux réunions publiques et trois ateliers sur sites ont été organisés. Les riverains, et plus largement les citoyens de Grenoble-Alpes Métropole ont pu s'exprimer et obtenir toutes les réponses aux questions posées. La conception des outils de traitement se nourrit de ces riches échanges.

IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE DES BACS

L'opération d'identification et d'affectation des bacs, désormais gérés par la Métropole, a débuté en 2019 :

100 000 bacs ont été répertoriés et identifiés par une puce électronique (passive) soit les 2/3 du territoire (en nombre d'habitants concernés). Les véhicules ont été à leur tour équipés :

- d'antennes de lecture pour suivre le vidage de chaque bac,
- de boîtiers permettant aux équipiers de collecte de signaler un bac mal trié.

La collecte et le traitement des déchets

82 BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES

21 DÉCHÈTERIES | 1 161 COLONNES À VERRE

REDEVANCE SPÉCIALE
1 113 ÉTABLISSEMENTS ASSUJÉTIS
2 329 266 €

ZOOM SUR LA MOTORISATION GNV

15 bennes à ordures ménagères roulent déjà au gaz naturel et 7 supplémentaires ont été commandées en 2019. Cette motorisation permet de lutter contre la pollution de l'air et contribue aux objectifs du Plan Air Énergie Climat.

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

	Valeurs en Tonnes	2019	2019
Valorisation matière	Gravats	20 888	43 410
	Bois	7 225	
	Métaux	3 446	
	DEEE	2 192	
	Mobilier	5 664	
	Cartons	1 388	
	Papiers	406	
	Encombrants	1 230	
	Plâtre	562	
	Textile	298	
	Huile de Friture	27	
	Polystyrène	45	
Capsule café métallique	32	12 931	
Cartouches encre	4		
Laine de verre	3		
Encombrants	10 862		
Valorisation énergétique	Incinérables	1 390	
	Pneus	555	
	Huile de Vidange	121	
	DASRI	3	
CSDU II	Encombrants	11 814	11 993
	Amiante	179	
Traitement Physico-Chimique puis Incinération	DMS	578	667
	Batteries	68	
	Piles	21	
Compostage	Déchets Verts	21 827	21 827
Total		90 828	90 828

TONNAGES COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Type de déchets	en tonnes	en kg/an/hab	Evolution 2018 / 2019
Ordures Ménagères Résiduelles	82 452 (37 %)	183	-5 %
Emballages et Papiers	29 947 (13 %)	66	3 %
Déchets alimentaires	1 069 (0,5 %)	/	/
Verre	11 071 (5 %)	25	2,6 %
Déchets de déchèteries	90 828 (41 %)	202	-14 %
Divers (OM brutes, DIB, PU...)	7 247 (3,5 %)	16	6,7 %
TOTAL	222 614	494	-7 %

Prévention et économie circulaire

L'OBJECTIF GLOBAL DE RÉDUCTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS

OBJECTIF : - 20 %

DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS⁽¹⁾ PRODUITS PAR HABITANT D'ICI 2030

⁽¹⁾ déchets ménagers et assimilés = ordures ménagères résiduelles + recyclables + déchets de déchèteries.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS⁽¹⁾



LES PRINCIPALES ACTIONS 2019

Accompagner les événements

La Métropole, en partenariat avec le département de l'Isère propose gratuitement aux associations ou collectivités organisatrices d'événements des gobelets et carafes lavables poubelles de tri et rampe à eau. 150 manifestations ont profité en 2019 du pack Eco-événement.

Favoriser le réemploi du textile

Deux campagnes de collecte éphémère de textiles ont été menées : 13 communes ont participé au printemps et 29 à l'automne. Ce sont en tout 80 conteneurs déposés pour 76 tonnes de textiles collectés.

Encourager le tri dans les écoles

Avec « 1, 2, tri Écoles ! » la Métropole accompagne 38 établissements scolaires vers le tri et la réduction des déchets : poubelles de tri dans les classes, journée zéro déchet... 6 000 élèves sont ainsi sensibilisés.

Économie circulaire sur les marchés

Accompagner les communes pour organiser des « marchés propres » et attractifs : une expérimentation sur 3 marchés a prouvé que le tri des déchets apporte aussi un gain financier (baisse de la redevance spéciale et gain de temps pour le nettoyage).

OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

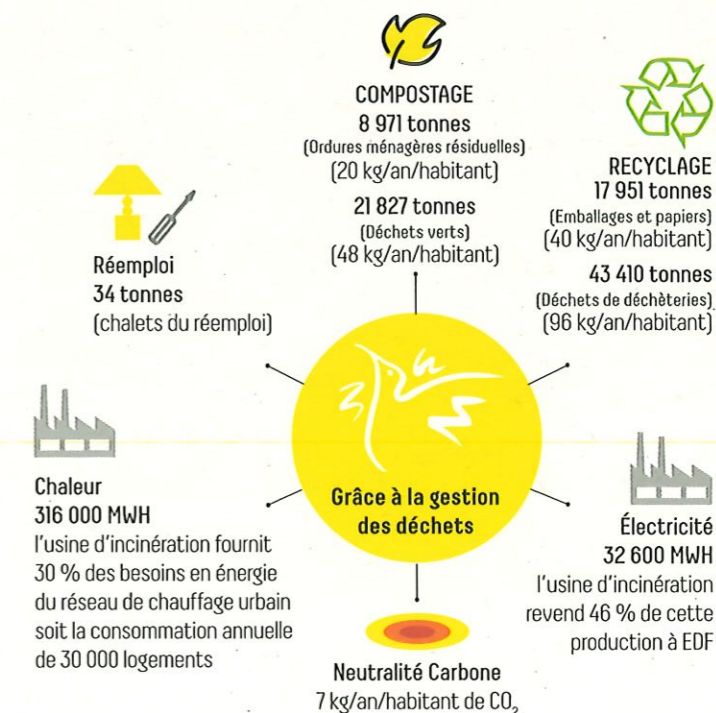
RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION



93 % des déchets collectés et traités par Grenoble-Alpes Métropole sont valorisés, soit une valorisation en hausse par rapport à 2018.

2018	2019
23,1 %	24,3 % Recyclage
14,4 %	13,4 % Compostage
11,3 %	11,3 % Valorisation B.T.P. (gravats)
42,9 %	42,9 % Valorisation énergétique
8,3 %	8,3 % Stockage

86 % des déchets issus des déchèteries sont valorisés.



Communication, animation et relation aux usagers

19 578 APPELS REÇUS ET TRAITÉS AU NUMÉRO VERT

200 233 visiteurs des outils web « déchets » (pages déchets du site grenoblealpesmetropole.fr, site moinsjeter.fr et page Facebook associée)

159 VISITES DU CENTRE DE TRI ATHANOR SOIT **3 557 VISITEURS** (DONT 65 % DE SCOLAIRES)

238 ANIMATIONS SCOLAIRES

CONNAÎTRE SES JOURS DE COLLECTE

Depuis mai 2019, un moteur de recherche des jours de collecte est en ligne : grenoblealpesmetropole.fr/263-jours-de-collecte.htm

Il est accessible : 24h/24 et 7j/7. Il permet aux usagers de savoir quand leurs bacs seront collectés, pour l'ensemble des flux. Il permet également de connaître, à l'avance, le jour de rattrapage en cas de jour férié. 100 % du territoire métropolitain est consultable.

Les indicateurs financiers

RÉPARTITION COÛT DE FONCTIONNEMENT 2019



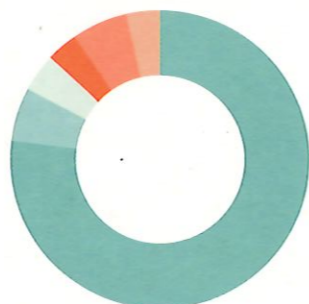
39,8 %	Collecte en porte-à-porte
23,1 %	Déchèteries
1,2 %	Collecte du verre
11,2 %	Extraction matériaux recyclables
1,9 %	Extraction fermentescibles
4,0 %	Compostage
16,0 %	Incinération
2,7 %	Prévention

Le coût du service public d'enlèvement et de traitement des déchets qui s'élève à 59 M€ est principalement couvert par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), qui représente un montant de 52 M€.

Il est également financé par :

- des recettes liées à la revente de matériaux (papiers, cartons, métaux, plastiques, verre) collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et dans les déchèteries,
 - les recettes versées par les organismes Citeo (Eco-Emballages et Ecofolio), Eco Mobilier et Eco-Système dans le cadre des règles et des objectifs fixés pour améliorer la valorisation des déchets,
 - la production d'énergie liée à l'incinération des déchets,
 - la redevance spéciale,
 - la facturation aux artisans et commerçants en déchèteries. Ces recettes d'activités du service s'élèvent à 13,5 M€.
- Par ailleurs, le budget général de la Métropole verse une participation pour un montant de 2,5 M€.

RÉPARTITION DES RECETTES 2019



77 %	TEOM
6 %	Soutien des éco-organismes
4 %	Revente matériaux et énergie
3,5 %	Redevance spéciale
6 %	Subventions, partenariat et services divers
3,5 %	Subvention budget général

59 026 966 €
DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

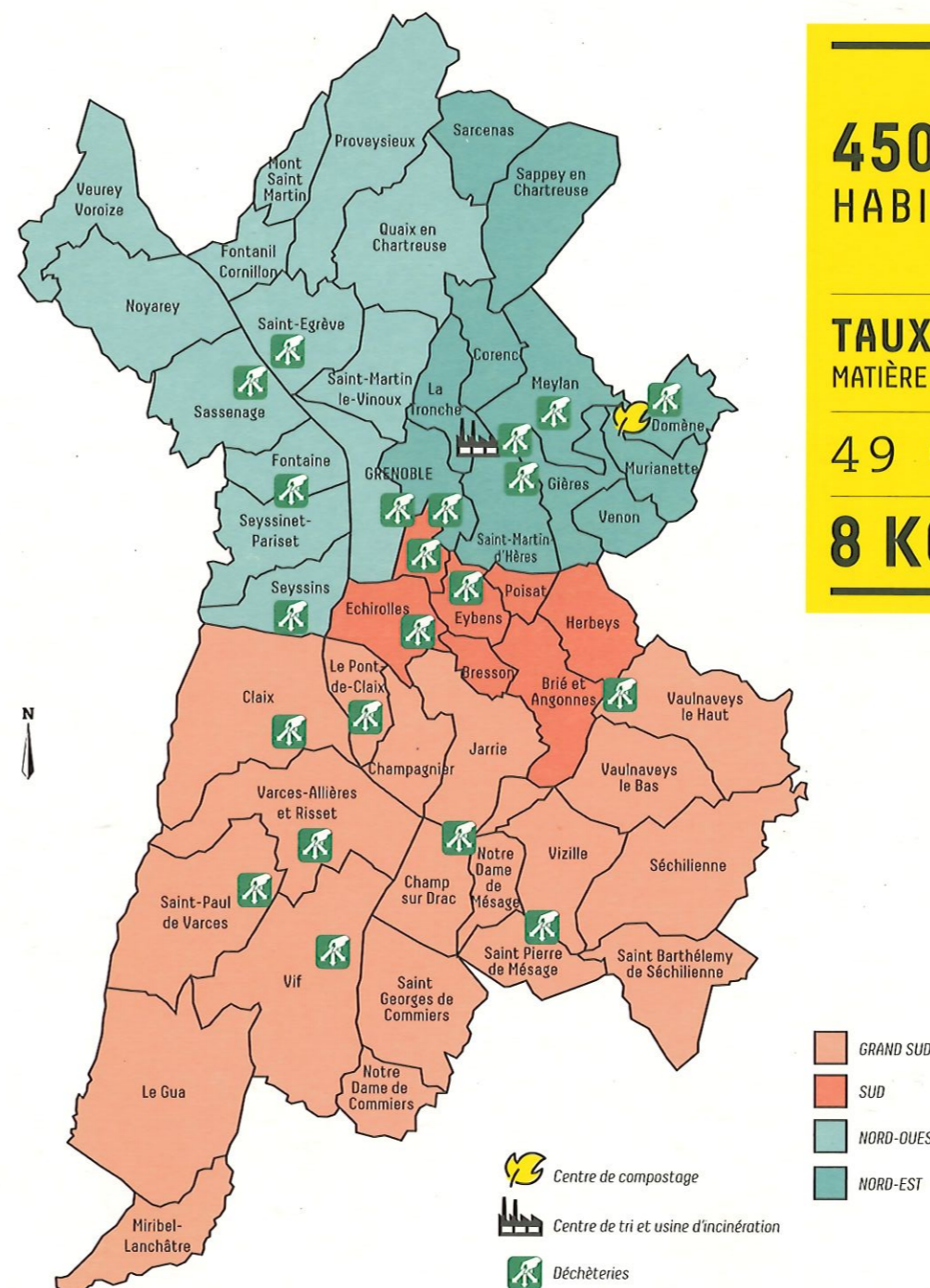
131 € PAR HABITANT (HORS PROVISION POUR TRAVAUX) DONT

57,5 € pour la collecte
43,3 € pour le traitement
30 € pour les déchèteries (réception et traitement)

2019 DÉCHETS URBAINS

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains

GRENOBLEALPESMÉTROPOLE



450 626 HABITANTS
494 KG DE DÉCHETS PRODUITS PAR HABITANT EN 2019

TAUX DE VALORISATION
MATIÈRE 47,1 % / ÉNERGÉTIQUE 46 %

49 COMMUNES

8 KG DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR SECONDE SUR LE TERRITOIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Récolisation : Cités Plume - Juin 2020 - Imprimé sur du papier 100 % recyclé